

Décision

Générale

colonial

Décision n° 193-225-1915 Mutation.

n° 193-225-1915

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

1 juillet 1915

Numéro JO

n° 225 du 31/07/1915

Date du numéro

31 juillet 1915

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter de cette date un congé de trois mois, sans solde, à été accordé au gardien de phare Abdilahé Karré. Le nommé Mohamed Karré a été nommé, à titre provisoire, gardien de phare en remplacement d'Abdilahé Karré. Il aura droit a une solde Méndinelle dé trente francs.